



Evaluations d'école : les collègues les refusent, la résistance s'accroît !

Le ministre et ses représentants tentent par tous les moyens d'imposer les évaluations d'école, qui avec leur auto-évaluation et leur évaluation externe constituent une offensive sans précédent contre le fonctionnement de l'Ecole et le statut des personnels.

Mais, tout n'est pas si simple pour le ministre et partout les collègues résistent :

Dans le **Val-de-Marne**, lors d'une réunion syndicale le 11 octobre à l'initiative du SNUDI-FO, de la FSU-SNUipp, de la CGT Educ'action et de SUD Education, 580 collègues représentant 250 écoles adoptent un appel unanime indiquant notamment : *« Les 580 participant-es demandent l'abandon des évaluations d'écoles et invitent les équipes à refuser de s'y engager en adoptant cette motion en conseil des maîtres, motion qui sera portée à la Direction académique. Au lieu de ces évaluations d'écoles chronophages et néfastes, nous demandons en priorité des moyens humains et que les équipes puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique. Le SNUDI-FO 94, le SNUipp-FSU 94, la CGT Educ'Action 94, SUD éducation 94 et la CNT refusent la transformation de l'École publique en établissements autonomes dont les personnels seront évalués par les élèves, les parents d'élèves et les collectivités territoriales et défendra pied à pied le statut national des personnels. »*

En **Gironde**, dans un communiqué commun, le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp et la CGT Educ'action exigent l'abandon des évaluations d'école et indiquent : *« Les organisations syndicales CGT éduc'action 33, SNUIPP FSU 33 et SNUDI FO 33, continuent de s'opposer aux évaluations d'école, en ce qu'elle est un outil de management destiné à mettre les écoles et les personnels en concurrence. Elles apportent leur soutien à toutes les écoles qui continueront de les refuser (motions avec copie au syndicat, audiences...) et les invitent prendre contact avec leur syndicat pour faire valoir leur statut. »*

En **Mayenne**, une quarantaine d'écoles soutenues par le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp et la CGT Educ'action signent un appel indiquant : *« Nous alertons sur les conséquences d'une telle évaluation qui conduit à la définition d'objectifs, à la « contractualisation d'objectifs », à la territorialisation de l'école contraire à l'idée même du service public. Aucun décret, aucun texte réglementaire ne nous contraint à accepter ces évaluations d'école. Pour toutes ces raisons, nous refusons de rentrer dans ce dispositif d'évaluation d'école, et nous appelons chaque enseignant, chaque école du département à refuser cette proposition. »*

En **Haute-Garonne**, une première école du département refusant l'évaluation d'école vient d'être sortie du dispositif avec l'aide du SNUDI-FO.

En **Indre-et-Loire**, le SNUDI-FO et la FSU-SNUipp demandent audience à l'IA-DASEN pour que cessent les pressions sur les écoles refusant les évaluations.

Dans de nombreux autres départements (**Bouches-du-Rhône, Finistère, Moselle, Rhône, Seine-Maritime, Yvelines, Val-d'Oise, Guadeloupe...**) des écoles refusent de rentrer dans le dispositif, des collègues adoptent des motions en réunions d'information syndicale...

Plusieurs représentants du ministre contraints de reconnaître que les évaluations d'école ne sont pas obligatoires pour les personnels

Cette résistance commence à faire vaciller les représentants du ministre.

Dans l'académie de **Créteil**, la rectrice est obligée de répondre aux représentants de la FNEC FP-FO lors du CSA académique de rentrée : *« Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées. »*

Dans les **Deux-Sèvres**, interrogée par la FNEC FP-FO lors du CSA départemental le 21 septembre, l'IA-DASEN indique :
« *On ne peut pas imposer ces évaluations à des écoles ou des personnes qui n'en voient pas l'utilité.* »

Lors d'une audience de la FNEC FP-FO au ministère, les représentants du ministre n'ont d'ailleurs pas été en mesure d'affirmer que ces évaluations d'école étaient obligatoires pour les personnels.

Et pour cause, les évaluations d'école ne figurent pas dans les obligations de service des professeurs des écoles ! Rien dans le décret du 29 mars 2017 ne peut les contraindre à mettre en place les évaluations d'école !

Dans quelle partie des 108h annualisées pourraient donc s'intégrer ces évaluations d'école ? Ni dans les 36h d'APC, ni dans les 48h de réunions de conseil des maîtres, de cycle ou de réunions avec les parents, ni dans les 18h de formation ou d'animations pédagogiques, ni dans les 6h de conseils d'école...

**Le SNUDI-FO réitère sa proposition aux autres organisations syndicales
de demande d'audience commune au ministre**

Alors que les personnels, malgré les pressions qu'ils subissent, rejettent en bloc les évaluations d'école, le SNUDI-FO appelle tous ses syndicaux départementaux à proposer l'action commune aux autres organisations syndicales pour en exiger l'abandon et pour qu'aucune école ne soit contrainte de rentrer dans le dispositif.

Pour sa part, il s'adresse une nouvelle fois aux organisations syndicales qui avaient exigé en commun avec lui il y a quelques mois l'abandon de ces évaluations d'école, à savoir la FSU-SNUipp, la CGT Educ'action, SUD Education – qui a déjà fait savoir sa disponibilité – et le SNALC, afin de demander ensemble audience au ministre Attal.

Montreuil, le 16 octobre 2023